

La mesure de la qualité institutionnelle dans le contexte de l'économie algérienne indicateurs de gouvernance

La gouvernance s'est imposée comme un objet d'étude à part entière en économie du développement. Cependant, cette notion n'a cessé d'évoluer au fil de la recherche. Comme déjà évoqué dans le chapitre 1, elle fut d'abord économique, puisqu'elle traduisait la bonne application des formules du Consensus de Washington. Face à l'échec du tout marché, la gouvernance a graduellement été politisée, pour devenir, un paradigme de développement durable, désormais, elle est démocratique et décentralisée⁴². A l'heure du Consensus post-Washington, la gouvernance a aussi rapproché la Banque mondiale du PNUD dans une approche humaine du développement, et cela a abouti à la mesure de nouvelles dimensions du développement et de suivi des politiques, ainsi, les indicateurs et les bases de données internationales sur la gouvernance et les institutions se multiplient. Si la couverture géographique et temporelle est variable d'une source à l'autre, le principe est le même : il consiste à affecter une note à chaque pays ce qui permet de les classer suivant leur plus ou moins bonne performance pour la variable considérée.

Initialement produits par des agences privées à destination de leurs clients (investisseurs, banques, etc.), ou par des chercheurs pour les besoins de travaux plus ou moins ponctuels, ces indicateurs se sont progressivement institutionnalisés. Depuis le milieu des années 90, la grande majorité des indicateurs ainsi produits sont des indicateurs de perception. Ce choix tien a deux explications : la gouvernance se soumet à des critères plutôt qualitatifs que quantitatifs, aussi, elle englobe en générale des comportements dont les auteurs cherchent à masquer. Toutefois une certaine méfiance subsiste quant à l'infaillibilité de ces

⁴¹ Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., DurandDelacre, D. et Teksoz, K. (2016) : SDG Index and Dashboards - Global Report. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN).
<https://www.sdgiindex.org/assets/files/SDG-Index-FR-03.pdf>

⁴² Roca. T ; op cité, p.7

indicateurs, Jusqu'à présent, produits principalement sur la base de perceptions d'experts, causant leurs vulnérabilité puisque certains auteurs ont qualifié de biais idéologique. Ajouter a cela, le changement constant des méthodologies utilisées dans leur production qui vient limiter encore plus la fiabilité des comparaisons dans le temps⁴³. Les titres ci-dessous proposent un état des lieux des principaux groupes d'indicateurs de gouvernance employés à ce jour, un éclairage sur la logique dont ils relèvent, et une réflexion sur leur intérêt et leurs limites

2.1. Revenir sur les composantes mesurables de la gouvernance

L'importance des travaux relatifs au rôle des institutions dans les PED depuis les années 1990 a conduit les institutions financières internationales à se réorienté vers les différentes caractéristiques de la gouvernance et les indicateurs pour mesurer celles-ci. Ainsi, la réussite de leurs programmes, selon ces instances est tributaire de la qualité de la gouvernance des pays qui l'appliquent, désormais, de nouveaux facteurs de croissance mesurables apparaissent, Il s'agit des indicateurs de gouvernance exprimés en termes de responsabilisation et transparence, de stabilité politique et absence de violence, d'efficacité publique, de qualité réglementaire, d'Etat de droit et de contrôle de la corruption. De nombreuses études économétriques et statistiques ont été faites, mais la Banque mondiale reste pionnière dans ce domaine a travers l'équipe de Daniel Kaufmann, Art Kraay et Pablo Zoido-Lobaton en 1999 (Kaufmann, Kray et Mastruzzi en 2004, 2005, 2006) sur les indicateurs KKZ (baptisés du nom de leurs auteurs). Cette équipe a développé une base de loin la plus complète, de par les facettes multiples de la gouvernance qu'elle capture et le sérieux avec lequel les indicateurs sont construits, au point que les auteurs sont les premiers même à souligner les limites des indicateurs et la modération avec laquelle il faudrait les utiliser⁴⁴.

Afin de surveiller donc la qualité des institutions, soutenir l'épanouissement des capacités, fortifier la gouvernance et maîtriser la corruption, Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, Aart Kraay, et Pablo(économistes dans le groupe de recherche de la Banque), proposent un tableau de bord au niveau mondiale, traitant des indicateurs de gouvernance(les indicateurs KKZ). Ce tableau de bord couvrait 209 pays pour la période de 1996 à 2004. Deux hypothèses à titre indicatif, ont été formulées quant à la composition de ces indicateurs, la première, avec l'impossibilité pour les citoyens, d'un pays de faire entendre leur voix, et l'irresponsabilité, il ne peut y avoir de contraintes incitant l'administration à être responsable de ses actes

⁴³ M Razafindrakoto ; F.Roubaud ; Peut-on se fier aux bases de données internationales sur la Corruption ? Une confrontation entre enquêtes-experts et enquêtes-ménages en Afrique subsaharienne ; Janvier 2006.
https://www.researchgate.net/publication/44294559_Peut-on-se-fier-aux-bases-de-donnees-internationales-sur-la-Corruption-Une-confrontation-entre-enquetes-experts-et-enquetes-menages-en-Afrique-subsaharienne

⁴⁴ Roca. T ; op cité, p. 125.

face de ces mêmes citoyens, de cette façon, facilement va se propagé la corruption, la deuxième, à l'inverse, si l'administration est responsable et compétente dans un pays, difficile sera la diffusion de la corruption. La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plus de trente sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier. L'estimation sur chaque indicateur agrégé donne le score du pays, en unités d'une distribution normale standard, c'est-à-dire allant d'environ -2,5 à 2,5. Kaufmann, Kraay et Zoido-Lobaton ont présenté donc et traitée 6 composantes chiffrables de la gouvernance classées en trois groupes⁴⁵ :

2.1.1. La nature du pouvoir

A travers ce premier groupe on aperçoit le processus par lequel les gouvernements sont choisis, suivis et remplacés, il s'agit ainsi d'indicateur de transparence et responsabilité démocratique et d'indicateur de stabilité politique et absence de violence. Deux composantes de la gouvernance sont mesurées dans ce groupe :

- **Voix citoyenne et responsabilité (voice and accountability):** par laquelle ils mesurent si les citoyens participent de façon réelle au choix de leurs représentants, à travers le champ de leur liberté d'expression, d'association, ou celle des médias ainsi que l'obligation de rendre des comptes.
- **Stabilité politique et absence de violence (Political Instability):** selon laquelle, ils perçoivent la probabilité que le gouvernement pourrait être fragilisé, renversé soit à travers des outils inconstitutionnels, ou à travers la violence (politique ou terroriste).

2.1.2. Efficacité du gouvernement et pertinence de la réglementation

Ce deuxième groupe rassemble des composantes qui traitent de la capacité du gouvernement à produire et mettre en œuvre de façon effective des politiques saines et appropriées avec crédibilité économique et politique. Avec intitulé des indicateurs :

- **Efficacité des pouvoirs publics (Government Effectiveness):** compétences des services publics, des fonctionnaires, et leur stade d'indépendance face aux pressions politiques ; la puissance des politiques publiques, aussi bien dans leur formulation que dans leur exécution, ainsi que la responsabilité réelle du gouvernement par rapport à ces politiques publiques.

⁴⁵ C. Apaza; La pertinence des indicateurs mondiaux de la gouvernance : un débat scientifique en cours ; Revue française d'administration publique 2008/3 (n° 127), p. 591-599.

- **La qualité de la réglementation (Regulatory Burden):** aptitudes du gouvernement à définir et exécuter des politiques et des lois adéquates qui soutiennent l'épanouissement du secteur privé.

2.1.3. Nature du lien : citoyens, Etat et institutions

Le troisième groupe traite du respect des citoyens et de l'Etat envers les institutions qui gouvernent les relations économiques et sociales ; il s'agit notamment de :

- **L'État de droit (Rule of Law):** Le degré de confiance et surtout de respect des citoyens vis à vis les règles posées par la société; qualité du contrat social, à travers la police et les juridictions, ainsi que le taux de criminalité et de violence.
- **La maîtrise de la corruption (Control of Corruption):** Pour percevoir si l'exercice du pouvoir public serve des fins privées, comprenant aussi bien petites et grandes corruption, ainsi que la façon dont l'État a été abusé par les groupes d'intérêts privés, car la corruption en tant que système est un obstacle à l'efficacité et au progrès des institutions

2.2. Le tour des principaux indicateurs et base de données sur la gouvernance : quels enseignements pour l'Algérie

La montée en puissance des questions de gouvernance et plus largement du rôle des institutions dans l'agenda politique et académique du développement a boosté l'apparition d'une multitude de bases de données internationales censées livrer des mesures quantitatives des composantes de la gouvernance. Le Tableau ci-dessous présente des exemples d'indicateurs et de bases de données internationales parmi les plus utilisés sur la gouvernance. En plus de la corruption, on y découvre tout un ensemble de composantes traités, allant de la responsabilité démocratique à l'Etat de Droit, en passant par la pertinence du gouvernement et la stabilité des institutions. Nous explorerons plus particulièrement, cinq indicateurs parmi les plus utilisés (synthétiser dans le tableau n°40): L'ICRG du PRC, l'IPC de la TI, l'IEF de Freedom House, et les CPIA de la BM et présenterons la base Profils Institutionnels. Nous traiterons par la suite des KKZ de la BM.

Tableau n° 40 : Les indicateurs les plus utilisés sur la gouvernance

Source : Razafindrakoto, M. Roubaud, F. (2006) p.6

Indicateurs / Bases de données	Institutions
ICRG (International Country Risk-Guide)	Political Risk Service Group
CPIA (Country Policy & Institutional Assessment)	Banque mondiale
IEF (International of Economic Freedom)	The Heritage Foundation)
CPI (Corruption Perception Index)	Transparency International
PI (Profils Institutionnels)	Agence Française du Développement (AFD), Université de Maastrich, soutenue par l'Union Européenne.

2.2.1. Le Guide international des risques pays (International Country Risk Guide, ICRG)

Publié depuis les années 80, le guide des risques pays s'adresse aux investisseurs soucieux de déterminer les risques qui concernent la stabilité politique, économique et financière des pays émergents, produit par une agence privée de notation de renommée internationale, le PRS group (Political Risk Services), présente l'International Country Risk Guide. Ce dernier fournit des appréciations mensuelles sur 140 pays et utilise 22 variables, représentés dans le tableau n° 41, et groupées sous trois catégories de risques qu'il évalue : les risques politiques, économiques et financiers. De ce fait, Trois sous-indices sont évalués : le Risque politique est noté sur 100, le Risque économique sur 50 de même que pour le Risque financier, noté aussi sur 50. Le compte obtenu est ensuite divisée par deux afin de produire un indicateur inclus entre 0 et 100. Les pays avec une note incluse entre 0 et 49,9 sont estimés étant très risqués (Very High Risk), les autres sont considérés étant très peu risqués (Very Low Risk).

Tableau n°41 : composition et pondération des trois types de risque dans l'ICRG

Source : PRS group ; International Country Risk Guide Methodology ; 2012.

Catégorie	Composantes	Score maximum
Risques Politiques (PR)	Stabilité du gouvernement	12
	Conditions socio-économiques	12
	Conditions de l'investissement	12
	Conflits internes	12
	Conflits externes	12
	Corruption	6
	Influence militaire sur la politique	6
	Influence des religions sur la politique	6
	Loi et régulations	6
	Pression des ethnies	6
	Responsabilité démocratique	6
	Bureaucratie et stabilité des institutions	4
Risques Economiques (ER)	PIB par habitant	5
	Croissance du PIB réel	10
	Taux d'inflation annuelle	10
	Solde budgétaire en % du PIB	10
	Solde courant en % du PIB	15
Risques Financiers (FR)	Dette externe en % du PIB	10
	Service de la dette externe en % du PIB	10
	Solde courant en % des exports de biens et services	15
	Liquidité internationale nette (mois de couverture des imports)	5
	Stabilité du taux de change	10

Deux facettes de la gouvernance sont ainsi captées mais avec de différentes méthodologies. La première, se présente comme une gouvernance économique (captant 5 sous-indices) et financière (captant aussi 5 sous-indices), évaluée par des indicateurs objectifs tels que le

taux de croissance, l'inflation, la dette extérieure et son service, la balance des paiements, etc. La deuxième facette reflète une gouvernance politique, captée par une douzaine de sous-indices de perceptions, variant sur une échelle de notation entre 4 à 12, selon le risque étudié. La pondération conséquente est attribuée aux conflits, à la stabilité politique et aux conditions socio-économiques, alors que la qualité de la bureaucratie obtient la pondération la moins conséquente pour obtenir enfin une note sur 100 de l'indice Risque politique. Le tableau ci-dessous détaille la pondération de chaque catégorie de risque selon leurs composantes. Le total des points est divisé par deux pour produire et inclure les poids relatifs de ces derniers dans un score total de risque-pays⁴⁶.

Sachant que les notes économiques ; financières et politiques sont conjointes par une formule mathématique afin de produire une note reflétant le risque-pays. La combinaison de transformation se fait comme suit :

Soit :

pr_i : C'est le score attribué aux critères i de la composante risque politique ;

er_j : C'est le score accordé aux critères j de la composante risque économique :

fr_k : C'est le score attribué aux critères k de la composante risque financier.

La somme des critères propres à chaque composante donne lieu à des indices :

- PR : L'indice spécifique relatif à la catégorie risque politique sachant que :

$$PR = \sum_{i=1}^{12} pr_i \text{ et } PR \in [0,100]$$

- ER : L'indice spécifique relatif à la catégorie économique, il est aussi égal à :

$$ER = \sum_{j=1}^5 er_j \text{ et } ER \in [0,50]$$

- L'indice spécifique relatif à la catégorie risque financier, il est égal à :

$$FR = \sum_{k=1}^5 fr_k \text{ et } FR \in [0,50]$$

- CR : c'est la note synthétique reflétant le risque-pays et il est inclus dans l'intervalle de 0 à 100. Donc:

$$CR = \frac{\sum_{i=1}^{12} pr_i + \sum_{j=1}^5 er_i + \sum_{k=1}^5 fr_k}{2} = \frac{PR + ER + FR}{2}$$

⁴⁶ PRS group ; International Country Risk Guide Methodology <https://www.prsgroup.com/wp-content/uploads/2012/11/icrmethodology.pdf>

Cependant afin de faciliter l'appréciation des niveaux de risque pays les agences de notation ont attribué des lettres alphabétiques (A, B, C, D et E) à chaque niveau de risque (classe Risque), de la façon suivante (tableau n°42) :

Tableau n°42 : Les classes risques de l'ICRG
Source : PRS group ; International Country Risk Guide Methodology ; 2012.

Intervalle	Niveau de risque	Classe risque
[0 ; 49.5]	Risque très élevé	E
[50 ; 59.5]	Risque élevé	D
[60 ; 69.5]	Risque modéré	C
[70 ; 79.5]	Risque faible	B
[80 ; 100]	Risque très faible	A

Pour illustrer les niveaux risque de l'Algérie et vue la disponibilité limitée de ces données, le tableau n°43 rassemble des notes qui concernent les trois types de risques de 1990 à 2012⁴⁷.

Tableau n° 43 : Les scores de l'Algérie des trois types de risque selon l'ICRG
Source : Cité par : S. Midoun; B. Zairi ; Country Risk Components Effects On Algeria Attractiveness for foreign direct investment (1990-2012) ; El-Bahith Review 15/2015.P28.

Année	Risque Economique	Risque Financier	Risque politique	Risque composite	Classe de Risque
1990	25,75	26,5	60,42	56,33	D
1991	32,13	30,5	56,17	59,4	D
1992	27,29	32,42	45,25	56,98	D
1993	27,63	31	47,5	53,06	D
1994	26	31,92	49,08	53,5	D
1995	27,54	34,17	45	53,35	D
1996	36	36,42	49,17	60,8	C
1997	33,79	36,25	47,67	58,85	D
1998	37,9	36,67	42,25	58,41	D
1999	31,9	31,63	41,42	52,47	D
2000	34,54	33,21	44,25	56	D
2001	31,79	39,25	45,13	58,08	D
2002	38,46	38,71	46,42	61,8	C
2003	44,33	42,58	45,08	66,79	C
2004	43,13	44,92	53,71	70,88	B
2005	44,54	46,63	63,21	77,19	B
2006	45,08	47,46	63,29	77,91	B
2007	44,92	48,78	62,42	75,08	B
2008	43,79	49	61,71	77,25	B
2009	38,83	47,58	60,96	73,7	B
2010	35,25	47,58	60,96	72	B
2011	37	48,21	57,21	71,21	B
2012	37,5	47	58	71,25	B

⁴⁷ S. Midoun; B. Zairi ; Country Risk Components Effects On Algeria Attractiveness for foreign direct investment (1990-2012) ; El-Bahith Review 15/2015. PP 19-30
<https://revues.univ-ouargla.dz/index.php/number-15-2015-foreign-sec/images/banners/ASTimages/elbahithimages/BAHIN15EN/E1501.pdf>

On peut sélectionner plusieurs années où les classes Risque étaient mauvaises, à savoir « D », ces dernières correspondent aux années 90 jusqu'à 2001, elles coïncident avec la période pendant laquelle l'Algérie a connu une instabilité politique accentuée et une campagne électorale permanente (1990), l'économie algérienne a vécu aussi pendant cette période une situation de cessation de paiement et l'adoption du Plan d'Ajustement Structurelle (PAS). De 2002 à 2012 on observe une amélioration vue la conjoncture pétrolière de plus en plus favorable générant un accroissement des réserves de changes, du Fonds de Régulation des Recettes et le remboursement de la dette, cela a fait que les notes obtenues pour toutes cette période sont les meilleures, à savoir « C » en 2002 et 2003 puis « B » de 2004 à 2012.

Au-delà de sa disponibilité limitée concernant de nouvelles notations, payantes, le point reconnu faible de cet indicateur, est l'inexistence d'un intervalle de confiance avec les notations. Difficile ainsi sera l'appréciation de la fiabilité des notations effectuées. Toutefois ces indicateurs sont traités comme des normes, les données sur les risques politiques sont même approuvées par les tribunaux dans les litiges commerciaux impliquant la mesure du risque politique. L'ICRG reste l'un des douze indices internationaux, à fournir à Transparency International (TI) des scores de corruption qui contribuent à constituer son indice annuel de perception de la corruption et demeure beaucoup sollicités par la sphère privée⁴⁸.

2.2.2. Le Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)

Produit par la Banque mondiale depuis 1977, cet indicateur est d'abord un moyen de suivis interne, moyenné par l'Association de développement international (IDA), institution de la Banque chargée des prêts concessionnels. Le CPIA mesure notamment la solidité des États africains en termes politiques et institutionnels. Les mesures des performances des politiques et des institutions, effectuées aux seins des bureaux nationaux de la Banque mondiale dans les pays étudiés. Ces mesures sont réalisées chaque année, mais sont restées confidentielles jusqu'en 2006. Le CPIA fait appel à 16 critères groupés sous quatre catégories, ils sont évalués sur une échelle allant de 1 à 6. La pondération entre groupes étant identique et le nombre de critères par groupe différent, tous les critères n'ont pas le même poids. Ces 16 critères sont groupés donc dans quatre catégories⁴⁹ :

- **Le groupe de la gestion économique qui évalue la gouvernance a travers :**

1. La gestion macroéconomique
2. La politique fiscale
3. La Politique du déficit

⁴⁸ PRS groupe ; The ICRG. <https://www.prsgroup.com/explore-our-products/international-country-risk-guide/>

⁴⁹ Banque mondiale Évaluation 2017 des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) <https://www.banque mondiale.org/fr/news/press-release/2018/09/12/world-bank-review-reveals-unchanged-quality-of-policies-and-institutional-performance-in-africa>

- **Le groupe Politiques structurelles mesurant la gouvernance par :**

4. Les politiques et institutions de coopération économique, d'intégration régionale et du commerce

5. Le secteur financier

6. L'environnement réglementaire des entreprises

- **Le groupe politique d'inclusion sociale et d'équité**

7. Égalité des sexes

8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques

9. Construire les ressources humaines

10. Protection sociale et travail

11. Politiques et réglementations environnementales

- **Le groupe gestion du secteur public et des institutions l'évaluation de la gouvernance se fait à travers :**

12. Droits de propriété et gouvernance basée sur des règles

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

14. Efficacité de la mobilisation des revenus

15. Qualité de l'administration publique

16. Transparence, imputabilité et corruption dans le secteur public

L'évaluation moyenne des politiques et des institutions des pays d'Afrique subsaharienne éligible aux prêts de l'IDA est restée relativement, la même en 2017. Cela contraste avec la détérioration observée l'année d'avant. Une situation internationale plus favorable en 2017 a dégagé les contraintes politiques, attribuant aux pays une marge de manœuvre afin de mettre en œuvre leurs réformes. Ainsi l'appréciation des politiques et des institutions nationales dans la région (CPIA) s'établit à 3,1, et avec une note globale de la CPIA de 4,0, le Rwanda demeurait en tête du classement régional⁵⁰.

Cependant, pour être éligible aux fonds de l'IDA et se faire évaluer par la suite, selon les critères CPIA un pays doit tout d'abord satisfaire deux conditions⁵¹ :

1. Disposer d'une pauvreté relative, à savoir un revenu national brut (RNB) par habitant, inférieur à un seuil défini et actualisé annuellement, soit 1 145 dollars pour l'exercice 2019 ;
2. Montrer une cote de crédit qui ne permet pas à ce pays d'emprunter aux conditions du marché, ayant besoin de ressources concessionnelles pour financer ses projets de développement.

⁵⁰ BM ; RAPPORT 2018 DE LA CPIA SUR L'AFRIQUE <http://documents.worldbank.org/curated/en/154191531857767403/pdf/128558-REVISED-FRENCH-WB-CPIA-Report-July2018-FRENCH-finalweb.pdf>

⁵¹ BM ; Quest-ce que l'IDA 2017 ; <http://www5.worldbank.org/ida/what-is-ida-french.html>

Vu que l'Algérie est classée par la Banque mondiale pour la période 2017- 2019 «pays à revenu intermédiaire supérieur», enregistrant un RNB par habitant compris entre 3 896 – 12 055 dollars courants et que sa dette extérieure est insignifiante, notre pays n'a pas de données disponible concernant cet indicateur. Toutefois la reproche principale exprimée vis avis de cet indicateur vient (c'est un comble pour des indicateurs de gouvernance) de la dissimulation dont a fait preuve la Banque à son égard jusqu'en 2006. Ce manque de transparence avait ainsi empêché toute comparaison internationale et tous les intérêts qu'auraient pu tirer les pays traités de l'amélioration des dysfonctionnements observés. Ajouter à cela que l'utilisation d'un seul indicateur de gouvernance dans l'allocation de l'aide est beaucoup critiquée du fait que ce sont les mêmes politiques qui sont véhiculés pour tous les pays. Cela dit, le CPIA reste un critère déterminant des flux d'aide à répartir.

2.2.3. L'indice de liberté économique (Index of Economic Freedom, IEF)

Publié par l'Heritage Foundation, le plus grand think tanks (laboratoire d'idées sur des sujets de société au service des décideurs) conservateurs aux États-Unis, qui siège à Washington, IEF évalue la liberté économique d'un pays, notamment à travers des critères de gouvernance (le respect des droits de propriété et le poids de l'intervention publique). L'IEF est un indicateur composite intégrant des indicateurs de perception et des indicateurs objectifs, ainsi dix sous-indices (Certains sont eux-mêmes des indicateurs composites) sont formulés pour mesurer dix critères de liberté⁵² :

1. Liberté d'entreprendre, utilisant des données objectives (Doing Business), ce sous-indice reflète la facilité avec laquelle, un individu peut créer son entreprise. Dix critères sont définis et évalués sur 100, puis une moyenne simple est déterminée. Le score final de chaque pays concernant ce sous-indicateur est après ramené sur une échelle allant de 0 à 100.
2. Liberté des échanges, s'agissant également d'un indicateur composite il combine deux notes sur les critères : droit de douane moyen observé et barrières non tarifaires. Le premier est calculé sur la base des droits de douane administrés pour chaque sujet d'échange, pondéré par sa quantité dans les échanges du pays (le droit de douane minimum est de 0% et le maximum de 50%), par la suite, une pénalité, de présence de barrières non tarifaires, est soustraite. Celle-ci peut prendre les valeurs 0 ; 5 ; 10 ; 15 ; 20 par rapport à une échelle de notation, définie par la quantité de biens concernés par ce type de protection. Les sources des données sont principalement, la Banque mondiale (Doing Business), l'OCDE et des organismes dans les pays étudiés.

⁵² The Heritage Foundation, 2009, « Methodology for the 10 Economic Freedoms », http://www.heritage.org/Index/pdf/Index09_Methodology.pdf

3. Liberté fiscale étant une mesure du poids des taxes et impôts, son sous-indice se base sur trois données : Le taux maximum d'imposition pour les entreprises, ce même taux pour les particuliers ainsi que la totalité des ressources financières générées par les impôts sur le revenu, en pourcentage du PIB. Affectant à chaque donnée un coefficient identique, égal à un tiers, la note maximale que l'on puisse obtenir est 100, la minimale étant 0.
4. La taille du gouvernement, son sous-indicateur se préoccupe du niveau de dépenses publiques en pourcentage de PIB. une dépense publique trop proche de 0% ou supérieure à 30% serait néfaste pour l'économie (mais une dépense proche de 0 pénalise beaucoup moins qu'une dépense supérieure à 30%), du fait que les autres sous indicateurs comme Liberté des droits de propriété et Liberté financière seront déjà handicapés par une dépense publique avoisinant 0 par exemple reflétant une dépense quasi nulle en bien public.
5. Liberté monétaire, son sous-indice évalue la stabilité et la maîtrise des prix. De ce fait, deux variables composent cet indice : La moyenne pondérée des taux d'inflation des trois dernières années, comme base de calcul, par la suite une pénalité intervient concernant le contrôle des prix, en lui retranchant un maximum de 20 points, le jugeant nuisible pour l'économie
6. Liberté d'investir, son sous-indicateur évalue la politique des flux d'investissements, intérieurs et extérieurs, afin de définir le climat d'investissement selon cinq critères : Présence d'un code des investissements protégeant les investisseurs étrangers, les facilités d'accès aux devises étrangères, égalité de traitement vis à vis de la loi des entreprises et les garanties des paiements, transferts ou transactions financières. Une carence dans l'un de ces critères soustraie entre 10 et 20 points selon son degré. Le tout évalué sur une échelle allant de 0 à 100 ; 100 étant la note maximale obtenue par les pays les plus libres. Les sources utilisées proviennent essentiellement du FMI.
7. Liberté financière, son indice mesure, les défaillances du système bancaire, ainsi que le degré de contrôle de l'Etat, jugeant que la détention de banques (ou autre institution financière) par l'État nuit à la qualité des services offerts. Une évaluation incluse entre 0 et 100 sera ainsi attribuée selon quatre critères : Le niveau de régulation publique sur la finance, le niveau d'intervention publique dans les banques et autres institutions financières, les conditions d'ouverture d'entreprise de services financiers et l'intervention de l'Etat dans l'allocation du crédit. Chaque niveau supplémentaire d'intervention de l'État sera pénalisé en retranchant 10 points. Le score maximum de 100 points, est jugé « influence négligeable de l'état », la note moyenne de 50 points est qualifiée de « influence considérable de l'Etat » alors que le score minimum de 0 est siglée « influence répressive de l'Etat ». Les sources sollicitées sont les cabinets

- Economist Intelligence Unit; la Banque mondiale et les organismes officiels nationaux.
8. Liberté des droits de propriété, son sous-indice mesure les possibilités de disposer de droits de propriété privée, garantis par l'État et la réglementation. Il mesure de ce fait, la probabilité qu'ont les individus d'être expropriés, l'indépendance de la justice, la corruption dont elle peut faire l'objet et le respect des contrats. Un score sur 100 points est mis en place, chaque carence dans l'un de ces critères pénalise le score finale (-10points). Les sources utilisées restent les même que celui d'avant.
 9. Liberté d'éviter la corruption, son sous-indicateur reprend l'indicateur de la Transparency International (IPC) pour mesurer la corruption. Cependant, l'échelle est ramenée sur 100, afin de s'aligner avec les autres sous-indicateurs de Liberté économique.
 10. Liberté du travail, son sous-indicateur analyse, par des variables quantitatives, l'entourage légal du marché du travail. L'intervention de l'Etat également considérée comme entrave au bon fonctionnement du marché, six variables sont traitées et obtiennent la même pondération : Le ratio entre le salaire minimum et la valeur ajoutée moyenne par travailleur, les contraintes au recrutement de nouveaux salariés, la rigidité des heures, la difficulté de licencier les employés superflus, La durée légale du préavis et l'obligation de verser des indemnités de licenciement. Les sources utilisées sont celles de la Banque mondiale, Doing Business.

Chacun des dix critères étant noté de 0 à 100, où 100 représente une liberté maximale, la moyenne arithmétique de ces derniers déterminera le score et le classement de chaque pays selon la représentation du tableau n°44. A travers l'édition 2018 de l'IEF, 06 économies ont obtenu le statut de « libre » (avec un score de 80 et plus), alors que les 90 économies suivantes sont considérées comme « globalement libres » (ayant des scores inclus entre 70 et 79,9) ou « modérément libres » (scores inclus entre 60 et 69,9). De ce fait, plus de la moitié des pays étudiés par l'indice 2018 (96 économies) procurent des climats institutionnels qui encadrent particuliers et entreprises privées avec un niveau modéré de liberté économique. Cependant, le nombre des économies « non libres » demeure élevé d'après l'Édition, puisque 63 d'entre eux sont qualifiées comme « pratiquement pas libres » (ayant des scores inclus entre 50 et 59,9), alors que 21 économies sont qualifiées « répressives » (avec des scores inférieurs à 50).

Tableau n°44 : Statut correspondant aux scores de l'IEF
Source : *The Heritage Foundation, 2009, Methodology for the 10 Economic Freedoms*

Score	80 – 100	70 – 79,9	60 – 69,9	50 – 59,9	0 – 49,9
Statut de l'économie	Libre	Globalement libre	Modérément libre	Pratiquement pas libre	Répressive

Cette édition a attribué la 172^{ème} place pour l'Algérie sur 180 pays (avec un score de 44,7/100). Qualifiant notre économie de « répressive » alors qu'en 2014 elle était 146^{ème} sur 178 pays (avec un score de 50,8/100), ce classement, ne peut ainsi qu'accentuer la répulsion des investisseurs à l'endroit de notre pays. Faute d'hostilité de certaines lois et réglementations à la liberté d'investissement et du commerce qui sont à l'origine de l'effondrement de l'économie algérienne et de sa dépendance à la rente pétrolière.

Mais à travers l'analyse de chaque sous-indicateur, apparaît la subjectivité de l'indice puisqu'il se base (dans chaque sous-indice) sur une vision néolibérale de l'économie, ou l'intervention de l'État est perçue automatiquement comme un frein. La gouvernance sous cette vision, classe (sur 180 pays en 2018) par exemple, la Norvège 23^{ème}, la France 71^{ème} derrière le Rwanda et le Chili, l'Italie 79^{ème} derrière la Colombie 42^{ème}, le Kosovo 56^{ème} etc. Hong Kong et Singapour (Etats autoritaires) occupent respectivement les première et deuxième place, paradoxalement apparaît que bonne gouvernance économique et bonne gouvernance politique ne cohabite pas sous cette vision, alors que la deuxième doit soutenir la première dans une approche de développement durable.

La liberté économique les pays ont des taux d'investissement plus élevés, une croissance économique plus rapide, des niveaux de revenus plus élevés avec réduction de pauvreté, plus le contrôle de l'Etat se propage dans l'économie (les entreprises) et se substitue au choix des agents, plus la liberté économique diminue. Les deux Corées illustrent cette figure, ayant la même culture et présentant un niveau de développement presque similaire au moment de leur séparation en 1948, leurs trajectoires se sont cependant complètement divergées : un bon niveau de liberté économique au Sud contrairement au Nord, le PIB par habitant au Sud, vaut à présent 20 fois celui du Nord. La montée de la Chine confirme également cette figure, par une libéralisation économique après la mort de Mao Zedong, le pays avait atteint de forts taux de croissance économique⁵³. Un système social et politique basé sur la liberté économique est éthiquement soutenable et économiquement profitable pour l'ensemble de la population, les politiques publiques doivent ainsi soutenir plus de liberté économique, Ce soutien ne devrait être remis en cause que s'il profite uniquement à une partie de la société et pratiquement pas tout le monde, En cas de doute, la liberté économique devrait prévaloir⁵⁴

⁵³ D. Acemoglu, *Introduction to Modern Economic Growth*, Department of Economics, Massachusetts Institute of Technology, p. 125-126. <https://www.theicq.org/wp-content/uploads/2016/06/acemoglu-2007.pdf>

⁵⁴ P. Lemieux. Quels sont les avantages de la liberté économique ? La tribune ;20/11/2018 https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/quels-sont-les-avantages-de-la-liberte-economique-798047.html#_edn5

2.2.4. L'Indice de perception de la corruption, l'IPC de la Transparency International

Attirant beaucoup d'intérêt médiatique comme indicateurs de gouvernance, l'IPC est publié annuellement par TI depuis 1995, et très sollicité par les investisseurs, les bailleurs, les analystes et les milieux académiques. L'IPC représente une synthèse d'enquêtes préalablement effectuées avec des experts et des hommes d'affaires à l'intérieur et l'extérieur des pays sur leur perception du degré de corruption. Depuis 2017, il renseigne sur le poids de la corruption au sein du secteur public dans 180 pays, à l'instar de l'ICRG, il jouit d'une large renommée. Sollicitant 12 sources(en 2015) de données différentes : la BAD, Freedom House et la BM,..., cet indice utilise une échelle de 0 à 100(depuis 2012) dans laquelle 0 se rapporte à une région très corrompu et 100 à une région sans corruption⁵⁵.

Transparence International capture pour la construction de son indice des réponses à une question précise : « y-a-t-il des mesures qui contraries les titulaires de fonction publique d'exploiter leur pouvoir pour leur intérêt personnel ? ».La Fondation Berstelmann, à titre indicatif, faisant partie des sources de la TI, délègue des experts dans les 41 pays de l'OCDE pour attribuer un score entre 1 et 10 à chaque pays, les scores 1 et 2, les plus bas, désignent que les titulaires de fonction publique peuvent abuser de leur pouvoir pour leur intérêt personnel sans redouter d'être poursuivis juridiquement ou dénoncés, et contrairement pour les bons scores. Une fois collectées, ces informations sont triées et normalisées sur une échelle de 0 à 100, chaque source ne traite pas forcément tous les pays du monde, pour qu'un pays soit couvert par l'IPC, il lui faut une évaluation de trois sources au minimum concernant le degré de corruption. Transparency calcule par la suite une note moyenne pour chaque pays, arrondie à un nombre entier⁵⁶.

Différent de l'ICRG, l'IPC fournit un intervalle de confiance, mais ces limites restent les mêmes que celles qui concernent les indicateurs de perception, ça touche l'homogénéité des sources et la fiabilité des comparaisons inter-temporelles (vue les mise à jour qui se font chaque année). Dans son ouvrage « Les indicateurs de gouvernance, usages et abus », l'OCDE souligne ces limites. Il n'en demeure pas moins que l'indice de perception de la corruption reste l'indicateur privilégié pour appréhender la corruption. Les limites que nous décrivons sont, bien souvent, inhérentes à la mesure de la gouvernance et à l'utilisation des indicateurs de perception qu'elle nécessite⁵⁷.

⁵⁵ TI ; L'IPC 2017 met en avant l'ampleur du fardeau que représente la corruption dans plus des deux-tiers des pays du monde ; Fevrier 2018 ;

https://www.transparency.org/news/pressrelease/lindice_de_perception_de_la_corruption_2017_met_en_avant_lampleur_du_fardea

⁵⁶ TI ; Indice de perception de la corruption 2012 Note synthétique sur la méthodologie.

https://www.transparency.org/files/content/pressrelease/2012_CPIShortMethodologyNote_EMBARGO_FR.pdf

⁵⁷ Oman, C. et C. Arndt (2007), Les indicateurs de gouvernance : Usages et abus, Études du Centre de développement, Éditions OCDE ; P25

Cependant l'IPC ne traite que de la corruption dans le secteur public. Les abus d'entreprises privées, (le scandale de Dieselgate en 2015 ou celui du Libor en 2012...) ne sont donc pas retenus ; le plus accablant est le scandale de l'opérateur téléphonique suédo-finlandais Telia-Sonera poursuivis en 2016 pour corruption en Ouzbékistan, sans que cela se répercute sur l'IPC des deux premiers pays. La transparence et l'impartialité de la TI paraissent relatives quand on explore son financement peu transparent, financée à hauteur de 30% (en 1998) par deux puissantes agences de développement gouvernementales notamment l'association USAID (United States Agency for International Development) et SIDA (Swedish International Development Authority), toutes deux réputées pour être des agents d'influence des gouvernements américains et suédois. Les relations qu'entretient TI avec les multinationales (General Motors, Exxon, Boeing, Ford, IBM, Lockheed Martin, Pfizer Pharmaceuticals...) toutes connues en Europe pour leur moralité suspecte, confirment également ces soupçons. Ajouter à cela qu'aucun document n'éclaire le détail des méthodes utilisées dans le croisement des sondages-sources⁵⁸.

Loin de s'interroger sur la crédibilité de cette ONG, l'Algérie reste mal classée par son indice comme déjà illustré dans le chapitre 03(p 178) « 1.3.3. Corruption, réaffectation des ressources altération des décisions économique ». L'essence de cette corruption s'observe d'ailleurs quotidiennement dans les dysfonctionnements des appareils de l'Etat, dans la faiblesse des institutions, dans l'absence de contre-pouvoirs démocratiques, dans la dominance de la bureaucratie qui a produit la sphère informelle et dans la distorsion du taux de change entre l'officiel et le marché parallèle. Ainsi, pour dénoncer et faire face à ce fléau l'Algérie a besoin d'une nouvelle architecture institutionnelle reposant sur une veille citoyenne et de véritables contre-pouvoirs démocratiques⁵⁹.

2.2.5. La base de données Profils institutionnels (Institutional Profiles Database, IPD)

Etant une démarche soutenue par l'Union Européenne, mise en œuvre à partir de 2001, la base "Institutional Profiles Database" (IPD) produit, une approche alternative de l'évaluation de la gouvernance des pays, en suggérant des indicateurs composites élaborés à partir de données de perception, collectées auprès des Services économiques du Ministère français de l'Économie et des Finances (MEF), en partenariat avec le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). L'objectif étant de booster et de concurrencer la Banque mondiale dans le domaine des indicateurs de gouvernance, cette

⁵⁸ Centre de réflexion sur la guerre économique ; Ce qu'il faut savoir sur la TI ; Janvier 2000 ; <https://infoquerre.fr/2000/01/ce-qu-il-faut-savoir-sur-transparency-international/>

⁵⁹A. Mebtoul ; La corruption, une menace pour la sécurité nationale ; Avril 2019. <https://maghrebemergent.info/la-corruption-une-menace-pour-la-securite-nationale/>

base couvre depuis 2016, 144 pays et utilisent 127 indicateurs, construits à partir d'agrégation de 320 variables élémentaires (réponses des questions d'enquête) qui se rapportent aux caractéristiques institutionnelles disposées en 09 thèmes⁶⁰ :

1. Institutions politiques : fonctionnement des institutions politiques, droits et libertés publiques, légalité et légitimité des autorités publiques ;
2. Sécurité, ordre public, contrôle de la violence : sécurité des personnes et des biens, contrôle de la violence intérieure, sécurité extérieure ;
3. Fonctionnement des administrations publiques : transparence et efficacité de l'action publique, contrôle de la corruption, indépendance et niveau d'application de la justice, gouvernance des ressources naturelles, autonomie des organisations ;
4. Liberté de fonctionnement des marchés : privatisations et nationalisations, liberté des prix et des taux d'intérêt, flexibilité du marché du travail ;
5. Coordination des acteurs, vision stratégique, innovation : capacité de l'État à faire converger les intérêts et les anticipations, vision stratégique des autorités, capacité d'absorption technologique ;
6. Sécurité des transactions et des contrats : respect des droits de propriété, des droits des contrats, traitement des différends commerciaux ;
7. Régulation des marchés et dialogue social : concurrence sur les marchés des biens et services et sur le marché du capital ; régulation et supervision du système financier ; dialogue social ;
8. Ouverture sur l'extérieur : liberté de circulation des marchandises et des services, des capitaux, des personnes et de l'information ;
9. Cohésion et mobilité sociales : équilibres sociaux et régionaux, égalité de traitement (selon le sexe, l'ethnie...) dans les traditions et du fait les institutions formelles, solidarités (traditionnelle, institutionnelle) et mobilité sociale.

A travers ces thèmes, la base couvre les institutions encadrant la vie politique, économique, financière et sociale. L'appréciation concerne les pratiques effectivement observées et les règles appliquées, non l'existence d'une législation ou réglementation. Cependant, l'IPD n'utilise pas de sources extérieures, elle se base sur des questionnaires diffusés par le Ministère de l'Économie, Par exemple, l'indicateur A103 mesure le degré des libertés publiques existant dans les pays. Ce concept a été appréhendé en interrogeant les répondants sur : la liberté d'association, la liberté de réunion et de manifestation, l'égalité

⁶⁰ Institutional Profiles Database – CEPPII, 2016 <http://www.cepii.fr/institutions/FR/ipd.asp>

de traitement des citoyens et enfin le respect des droits des minorités. Les réponses aux questions sont les variables élémentaires qui composent l'indicateur et qui sont agrégées pour obtenir l'indicateur A103. En plus l'IPD n'attribue aucun classement, les fondateurs préfèrent ainsi éviter l'approche normative ; et admettre qu'il n'existe pas un modèle institutionnel unique optimal qui s'imposerait quels que soient le niveau de développement et l'héritage institutionnel du pays et ses transformations historiques⁶¹.

Au fil des versions (2006, 2009, 2012 et 2016), la base a favorisée l'amélioration des indicateurs plutôt que la comparabilité dans le temps, mais l'échelle de notation retenue par l'IPD, se révèlent néanmoins assez approximatifs. Les scores ainsi obtenus étant des nombres discrets allant, pour la plupart, de 0 à 4. Par nature, les données de perception sont subjectives, de ce fait, ces données peuvent ne pas être conformes à la réalité, notamment lorsque les experts/répondants sont sujets à des « biais de perception ». Les perceptions peuvent, par exemple, être influencées par la personnalité du répondant, son échelle de valeurs, ses contraintes professionnelles, les médias, la conjoncture économique et politique du pays, etc. Afin de limiter l'occurrence et l'impact des biais de perception, de nombreuses précautions ont été prises lors du traitement des réponses de l'enquête. La cohérence des réponses a été systématiquement vérifiée – cohérence interne, temporelle et géographique⁶².

Les informations disponibles en ligne sur la dernière version IPD 2016 affirment une corrélation entre le niveau de développement économique des pays et les grands traits institutionnels (une corrélation entre ces traits également), notamment, le fonctionnement des administrations publiques, la coordination des acteurs, la vision stratégique et l'innovation, la cohésion et la mobilité sociale, la sécurité des transactions et des contrats et la régulation des marchés et le dialogue social. D'autres traits, tels que les institutions politiques et leur caractère démocratique, ou le degré de liberté de fonctionnement des marchés, ont une moindre corrélation avec le niveau de développement.

Ces informations dégagent également un large éventail de profils institutionnels parmi les pays en développement, alors que les économies développées ont des profils plus similaires. Ainsi se confirme l'hypothèse selon laquelle les profils institutionnels se rapprochent à mesure que les pays se développent (niveau de revenu des pays augmente). Ce rapprochement concerne surtout la capacité de l'État à assurer les services essentiels (sécurité, justice, autres services publics, gestion économique) et le poids de l'État dans la

⁶¹ F. Bertho ; Document de présentation de la base de données Institutional Profiles Database 2012 (IPD 2012)
http://www.cepii.fr/institutions/doc/IPD_2012_cahiers-2013-03_FR.pdf

⁶² Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances français, 2017 ; Une mesure originale des caractéristiques institutionnelles des pays ;
https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8087_une-mesure-originale-des-caracteristiques-institutionnelles-des-pays

vie politique, économique et sociale⁶³. C'est ce qui ressort de la figure n°63 qui synthétise l'emplacement de chaque pays par rapport aux deux axes principaux de l'ACP⁶⁴.

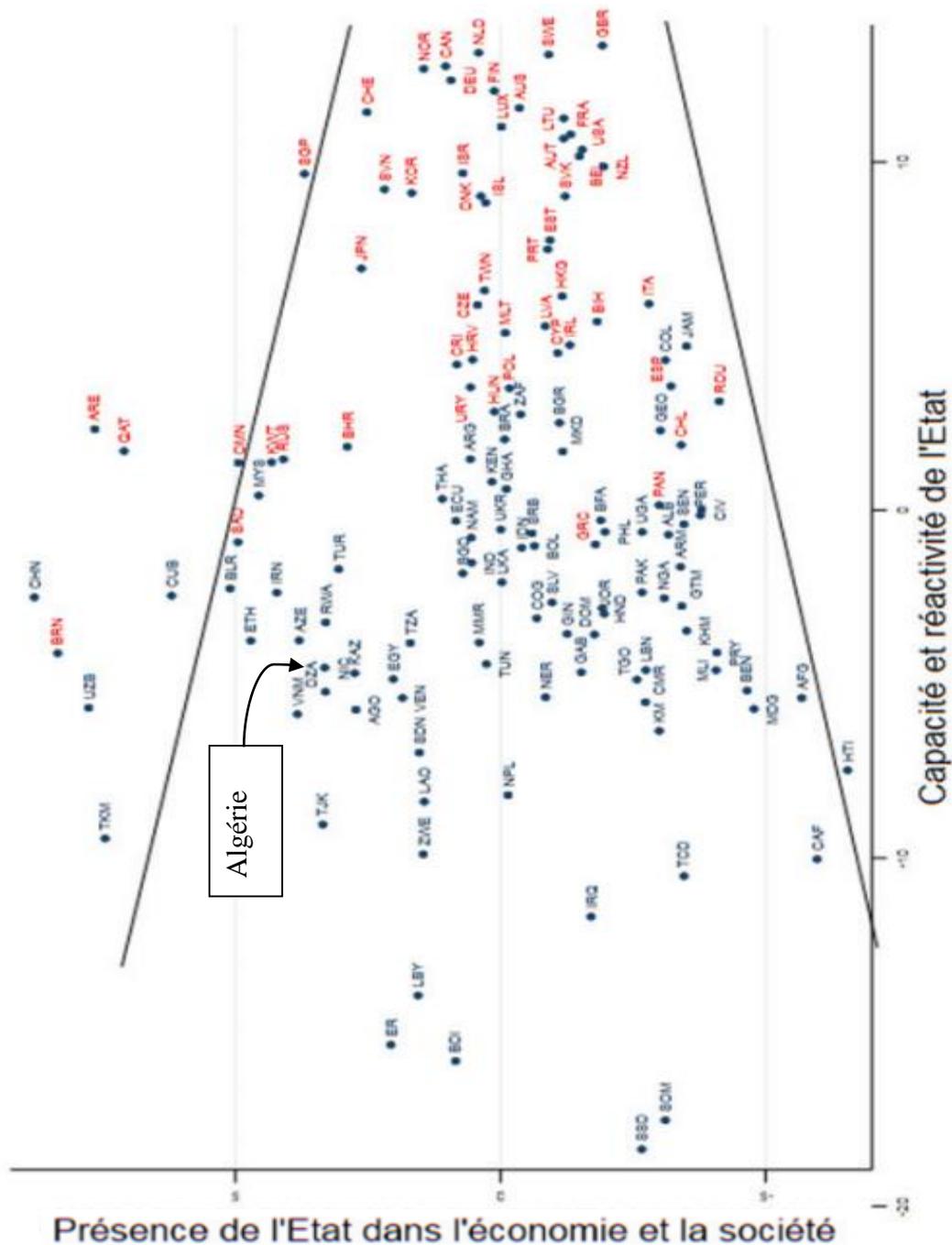


Figure n°63 : Projection des pays sur les deux premiers axes de l'ACP selon leur niveau de développement (expliquant 45 % de l'information contenue dans l'IPD 2016)

Source : M. Garcia et M. Nedjam ; Institution et développement : que dit l'enquête profils institutionnels ? Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances français

⁶³ M. Garcia et M. Nedjam ; Institution et développement : que dit l'enquête profils institutionnels ? Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances français, 2018 <http://www.cepii.fr/institutions/doc/2018-009-221.pdf>

⁶⁴ L'ACP permet de condenser l'information obtenue à partir d'un grand nombre de variables (d'items d'un questionnaire ou d'un test, par exemple) en un ensemble restreint de nouvelles dimensions composites (les facteurs ou les composantes principales) tout en assurant une perte minimale d'informations

NB : Chaque point représente un pays (codes ISO à 3 lettres). Les pays développés sont représentés en rouge sur la figure (revenu par habitant supérieur à 12 240 dollars en 2016). L'axe « Capacité et réactivité de l'État » explique 38 % de l'information dans la base, l'axe « Présence de l'État », 7 %.

Le positionnement des pays sur cette projection forme un entonnoir : large vers la gauche, où prennent place les pays à faible niveau de développement, étroit vers la droite, où sont situés les pays développés. Représentant ainsi, d'un côté que la capacité et la réactivité de l'État (premier axe) sont vraiment corrélées au niveau de développement et, de l'autre côté, que la présence de l'État dans la vie économique et sociale (deuxième axe) est, vraiment variable entre les économies en développement qu'entre les économies avancées.

Quatre grands profils institutionnels ainsi apparaissent ⁶⁵:

- Des pays à gauche de la projection dont le système économique et social demeure vulnérable où l'État n'arrive pas à assurer ses principales fonctions : insécurité, corruption et inégalités de traitement y sont observées avec l'inefficacité et la faible transparence de l'administration. C'est le cas par exemple du Soudan du Sud(SSD), de la Somalie(SOM), ou de la Lybie(LBY). D'autres pays, en bas de la projection sont marqués par le repli de l'État qui serait incapable de réguler les activités politiques, économiques et sociales. C'est le cas d'Haïti(HTI), de la République Centrafricaine(CAF) ou de l'Afghanistan(AFG).
- Des pays en haut de la projection, où la présence de l'État est importante (dans la sphère économique, politique et sociale), voire dirigiste, alors que le niveau de développement peut être élevé : ces pays se désignent par de faibles libertés politiques, économiques et sociales. C'est le cas à titre d'exemple de la Chine(CHN), de l'Ouzbékistan(OZB), de Qatar (QAT) ou de Cuba (CUB).
- Des pays, qui s'affichent en rouge et le plus à droite de la projection, rassemblant en générale des économies avancées, où la présence de l'État est modérée dans l'économie pour offrir plus d'espaces de liberté aux citoyens. Ces pays se caractérisent par, une sécurité des contrats et des droits de propriété et une efficacité de la justice. Des services publics de qualité encadrent la vie politique, économique et sociale, l'État assure dans une vision stratégique à long terme un soutien à l'innovation et à la recherche. C'est le cas notamment des pays européens ainsi que des USA, du Japon (JPN) ou de l'Australie(AUS).
- Dans la partie centre de la projection figurent des pays comme l'Algérie (DZA) caractérisés par un niveau institutionnel intermédiaire, accumulant un retard dans

⁶⁵ M. Lautier et M. Vernières ; La mesure du développement : des indicateurs en question, 2018, E d Karthala, PP121-124

leur transition institutionnelle par rapport aux économies à droite de la projection. Dans ces pays, l'intervention publique est importante mais son efficacité n'est pas toujours assurée vu la faible formalisation des règles favorisant ainsi la prédominance des relations informelles et les situations de rente. Ceci affirme l'idée selon laquelle la formalisation des règles est élémentaire dans l'identification des pays qui se sont développés de ceux qui sont en retard, c'est le cas de l'Algérie (DZA), du Nicaragua (NIC) et du Viêt Nam (VNM).

Le profil institutionnel de l'Algérie est plus complexe, du fait que l'intervention publique ne peut faire valoir son efficacité avec la pression politique des militaires, le poids du secteur public dans l'économie et l'influence du syndicat unique, l'UGTA, ni avec la faiblesse des éventuels bénéficiaires des réformes, qui ne peuvent faire face à la coalition au pouvoir. Cette situation donc explique la lenteur de la dynamique institutionnelle dans notre pays⁶⁶.

2.3. Les indicateurs de gouvernance (WGI) dans le contexte de l'économie algérienne

La question de la qualité institutionnelle dans le contexte d'une économie rentière comme celle de l'Algérie ne saurait être analysée sans que ne soit évoquée le volet conflictuel et politique de la gouvernance. La faiblesse des résultats économiques enregistrés par le pays se justifie surtout par l'incapacité du pays à instaurer une gouvernance en adéquation avec l'urgence d'émerger une économie de production, en rupture avec un système de captage des rentes sur lequel l'accumulation du capital était jusque-là basée. Un système installé grâce à certaines configurations institutionnelles : surévaluation, en termes réels de la monnaie nationale ; prééminence d'un rapport salarial de type clientéliste (au sein du secteur public surtout) ; une distribution des dépenses publiques qui suit davantage une vision politique plutôt qu'une vision économique d'appui à l'accumulation..., cette logique s'est incrustée dans l'ensemble de l'économie et a engendré sa crise.

2.3.1. La gouvernance en Algérie comprimée par l'impasse politique

Du fait que les institutions politiques définissent le processus (la manière de gouverner), et les institutions économiques en sont le produit, étant un pays où tout changement institutionnel est subordonné à la volonté de l'Etat, sphère exclusive de délibération politique, notre économie souffre d'une crise de gouvernance. Cette dernière est causé par l'intrusion d'une passivité politique dans la sphère économique, une intrusion qui entrave

⁶⁶ N.Dahri et D.Labaronne, « Profils et évolutions (2001-2009) des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) », Revue Tiers Monde, 2012/4 n°212, p. 37-56.
<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-4-page-37.htm>

le rôle régulateur des institutions et empêche la création d'un nouveau projet sensé inciter, l'innovation institutionnelle et rompre avec la logique rentière. De son côté, la rente originaire des hydrocarbures a encouragé l'expansion des réseaux clientélistes informels exerçants sous une toiture officielle, plusieurs actions de régulation ou de changement se sont de ce fait soumises plutôt à une logique d'accaparement entre clans qu'à une logique économique. Notre économie ainsi continue de subir l'intervention politique des pouvoirs, formels et informels, qui bloquent l'émergence et le fonctionnement des institutions favorables à l'appui des conditions indispensables à un développement durable, et une croissance indépendante du secteur des hydrocarbures. La rente dans cet enchaînement, comprime même la pression de la concurrence internationale, qui semble inexistante⁶⁷.

- **La paralysie politique en Algérie entrave les réformes économiques adéquates et urgentes**

Pratiquement, une transition institutionnelle implique qu'il faut corriger la structure institutionnelle afin d'amputer les sources de captation de rentes facilement repérables, plus difficile serait l'identification des facteurs, souvent d'ordre extra économique, qui encourageraient (ou décourageraient) une telle transition. Ainsi réussir cette dernière nécessite comme facteur important de concilier la durée des apprentissages appropriés et l'urgence d'abolir les rentes par des réformes structurelles radicales et optimales. L'observation du modèle asiatique (auparavant sous-développés), montre que les réformes doivent suivre les séquences suivantes⁶⁸ : d'abord une stabilisation économique ; puis une libéralisation du secteur réel interne ; une libéralisation financière comme 3ème séquence et enfin une libéralisation extérieure du commerce et des capitaux. Une chronologie des changements cohérente, puisqu'elle met en avant la libéralisation économique nationale, alors que la libéralisation externe (commerciale et des capitaux), est mise en dernière position. Autrement sont les changements opérés en Algérie, la stabilisation macroéconomique prescrite après la persistance des difficultés de balance de paiements, a été effectuée en même temps que l'ouverture rude et irréfléchie des frontières nationales. Le démantèlement tarifaire précipité et la libéralisation rapide des opérations commerciales extérieures, ont finalement déstabilisé l'économie réelle interne, et anéanti toute initiative d'amélioration de la compétitivité extérieure du pays⁶⁹.

⁶⁷S. Bellal ; Le nationalisme économique en Algérie : entre libéralisme puéril et étatisme stérile ; 2010 ; Le Quotidien d'Oran ; édition du 25/01/2010.

⁶⁸ P. HUGON ; L'économie de l'Afrique, édition La découverte ; 2006 ; p150

⁶⁹ L. TALHA (2001) ; Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle: l'économie algérienne au milieu du gué, Où va l'Algérie? Karthala, Paris, p. 136.

- **Le manque de visibilité politique aggravant la vulnérabilité de l'économie algérienne**

Le changement de cette configuration ne peut provenir que d'un arrangement institutionnel adapté dont la configuration dépend d'abord de l'action de l'Etat, de par sa capacité à définir et mettre en œuvre des politiques économiques et de faire respecter une grande partie des droits de propriété et des droits contractuels, son comportement a donc un impact prépondérant sur la qualité de la gouvernance. C'est là, le facteur important du préalable politique à un changement institutionnel, créateur d'une configuration institutionnelle qui favorise la production de surplus en valeur, à l'intérieur de la collectivité nationale. Cette configuration, est incompatible sous cette approche, avec un pouvoir de décision politique détenu par des groupes sociaux dont l'intérêt se confond avec celui des politiques économiques précédentes. Cette incompatibilité en Algérie, peut s'illustrer par la persistance d'un secteur public, trimbalant déficit après déficit, utilisant mal les réserves de change (utilisées pour renforcer l'importation et couvrir les déficits, elles passent de 79,88 Mds USD à la fin de l'année 2018 à 72,6 Mds USD à la fin d'avril 2019). Appliquant des réformes qui ont abouti à la soumission du pouvoir économique à l'omniprésence du politique (un groupe de de privilégiés), puisque, le pouvoir économique reste dépendant de la rente, détenue par l'Etat. Cela s'observe à travers, l'activité des grands groupes privés (selon leur chiffre d'affaires ou l'effectif employé) dans des secteurs proche et sous la bénédiction du pouvoir politique (importation, BTPH, et équipement public en général). Plus rare dans le domaine industriel, cela s'observe à travers l'attribution d'accès facile et large au crédit, au foncier..., de telles observations rendent utopique l'indépendance du pouvoir économique émergent du pouvoir politique et médiocre les indicateurs de gouvernance⁷⁰.

- **Le savoir faire des concessions sans réel changement : l'ancre du blocage institutionnel**

Avec un caractère semi autoritaire (hybride), qui combine des caractères d'un régime autoritaire avec des caractères d'un régime démocratique, le régime algérien maîtrise le savoir faire des concessions sans vraiment céder. Autrement dit, il y a une opposition, des parties politiques, des votes, un semblant de liberté de presse, des réformes économiques, mais en réalité tout cela est superficielles et ne fait le poids face à l'hybridité de ce régime. Ainsi cette dernière donne une impression de changement dans un climat de statu quo et qui rend le changement institutionnel donc difficile. Par le biais du patronage et du clientélisme, d'étouffement et division de l'opposition et de la société civile, d'ouverture économique sélective mais contrôlée également par la corruption comme mode de

⁷⁰ D. Peguin; L. Talha ; Pourquoi le régime rentier est-il si rétif au changement ? Une interprétation des facteurs de blocage en termes d'institutions; Document de travail. CREQAM, (2002), Aix-En-Provence.

résolution des conflits entre clans, le régime évite les fautes du passé (abus de violence), notamment celles des années 1990. La dotation de 48 fonds de wilaya en 2011 en plus du Fonds national d'Investissement (FNI), la levée de l'état d'urgence par exemple représentent des exemples de concessions dans le sillage du printemps arabe. Le régime actuellement maîtrise, l'art de faire suffisamment de concessions afin d'absorber la colère populaire, préservant ainsi son pouvoir et sa continuité⁷¹.

2.3.2. Les indicateurs de l'Institut de la Banque mondiale(WGI) : des affirmations concernant l'économie algérienne

Voulant quantifier la complexité de la gouvernance en un ensemble de chiffres, les indicateurs WGI (Worldwide Governance Indicators) de l'institut de la Banque mondiale ont récolté une notoriété considérable dans la littérature et la recherche académique. L'objectif des fondateurs était de faciliter les comparaisons chronologiques entre différents pays à travers plusieurs indicateurs composites, créant ainsi un système d'indicateur agrégé qui se base sur des centaines de variables individuelles issues d'une trentaine de sources de données, synthétisées dans six indicateurs agrégés. Ces derniers sont exprimés par des chiffres allant de -2,5 (le plus mauvais score) à +2,5 (score le plus favorable) et comparés sur une échelle allant de 0 à 100, les scores proches de (100) indiquent une situation de bonne gouvernance, inversement les scores inférieurs à la moyenne signifient une situation de mauvaise gouvernance. Néanmoins, l'équipe de recherche ne regroupe pas ces indicateurs(6) en un indicateur composite unique, afin de s'épargner les problèmes méthodologiques liés à l'agrégation, notamment aussi pour éviter une perte non négligeable d'informations, la gouvernance étant avant tout un concept multidimensionnel, ces indicateurs sont utiles pour obtenir une vue d'ensemble⁷².

- **Les contours des WGI : source, méthodologie et utilisation**

Ayant déjà fait le tour des composantes mesurables de la gouvernance avec leurs définitions (2.1 Revenir sur les composantes mesurable de la gouvernance) selon la banque mondiale, le présent titre décrira en détail, les sources, la méthodologie utilisée par l'équipe de la banque mondiale ainsi que des limites qui concernent ces indicateurs, puisqu'il s'agit des indicateurs les plus utilisés en économie du développement. Les WGI se basent ainsi sur quatre types de données sources⁷³ :

⁷¹ D. Ghanem et O. Benderra ; Political paralysis in Algeria is hampering urgently needed economic reforms ; Carnegie Middle East Center ; Beirut. Aout 2019. <https://carnegie-mec.org/diwan/79624>

⁷² C. Charles ; V. Djakovic ; M. Kaempfer ; M. Kozlova ; Quelles utilisations pour les indicateurs de gouvernance? , 2007. <http://www.institut-gouvernance.org/docs/note3.pdf>

⁷³ BM ; WGI, documentations ; <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Documents>

- Enquêtes auprès des ménages et des sociétés, y compris, Afro-baromètre, un réseau de recherche panafricain, indépendant et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la gouvernance et les conditions économiques dans plus de 30 pays en Afrique. GallupWorld Poll, entreprise qui offre des services de sondage partout dans le monde et Global Competitiveness Report, publié annuellement par le Forum économique mondial.
- Pourvoyeurs de données commerciales, tels qu'Economist Intelligence Unit (EIU), Global Insight ou l'ICRG, qui fournissent des services de traitement de l'information et d'études de marchés.
- Les ONG telles que Global Integrity, Freedom House, Reporters sans frontières.
- Organismes publics, y compris les mesures CPIA de la Banque mondiale et des banques de développement régionales, le rapport de la BERD sur la transition, profils institutionnels (IPD) du ministère des Finances français. Chacun des six indicateurs composites WGI est produit par la moyenne des données issues des sources précitées en relation avec la facette de la gouvernance mesurée. La méthodologie d'agrégation suit trois étapes⁷⁴ :

1- L'affectation de données issues des sources individuelles aux six indicateurs composites. A titre d'exemple, une question d'enquête qui traite du climat réglementaire serait affectée à « la qualité réglementaire », des dispositions de liberté de la presse seront affectées à « la voix citoyenne et à la responsabilité » .

2- La remise à l'échelle préliminaire des données source individuelles pour aller de 0 à 1, Les valeurs les plus élevées correspondant à de meilleurs scores. A titre d'exemple, si une réponse de sondage nécessite une échelle allant de 1 à 4 au maximum, la remise à l'échelle du score de 2 se fait ainsi : $(2 - \text{min}) / (\text{max} - \text{min}) = (2 - 1) / 3 = 0,33$. Dans le cas où une source de données individuelle procure plus d'une réponse relative à une facette particulière de la gouvernance, une moyenne des scores rééchelonnés se fera.

3- l'application d'un modèle statistique appelé Modèle de composants non observés (UCM) afin que les données remises à l'échelle 0-1, soient comparables pour toutes les sources, et pour qu'une moyenne pondérée des données de chaque source et chaque pays puisse être construite. Ce modèle, considère que les données observées de chaque source sont une fonction linéaire du niveau de gouvernance non observé, plus un terme d'erreur. Cette fonction linéaire est distincte pour plusieurs sources de données et permet ainsi de corriger la non-comparabilité résiduelle des unités des données remises à l'échelle. Les résultats des estimations de gouvernance sont donc une moyenne pondérée

⁷⁴BM; WGI Aggregation Methodology ;<https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Documents#wgiAggMethodology>

des données de chaque source, ces pondérations reflètent également la tendance de corrélation entre les sources de données. De ce fait l'UCM affecte plus de poids aux sources de données qui ont tendance à être intensément corrélées les unes aux autres. Même si cette pondération apporte de la précision statistique aux indicateurs agrégés, en générale, elle n'impacte pas vraiment le classement des pays. Les indicateurs composites de gouvernance générés par l'UCM sont exprimés en unités d'une distribution normale standard, avec un zéro moyen, un écart-type égal à un, et allant d'environ -2,5 à 2,5, les valeurs les plus élevées correspondant à une meilleure gouvernance. Les indicateurs sont également rapportés sur une échelle allant de 0(score le plus bas) à 100 (score le plus élevé).

La particularité des WGI est que tous les scores des pays sont accompagnés d'erreurs types. Ces erreurs-types renseignent sur le nombre de sources disponibles pour un pays et le niveau de concordance de ces sources (avec plus de sources et plus d'accord les erreurs-types sont plus réduites). Ces erreurs types traduisent le fait qu'il est difficile de mesurer la gouvernance par n'importe quel type de données. L'évolution des indicateurs de gouvernance WGI est généralement plus facile à repérée sur des périodes longues. Les comparaisons temporelles des scores de gouvernance d'une nation doivent également tenir compte les marges d'erreur : dans le cas où les intervalles de confiance pour les estimations de gouvernance se chevauchent sur deux périodes, les données du WGI doivent indiquées des changements insignifiants dans la gouvernance⁷⁵.

Toutefois, même si les indicateurs WGI sont très utilisés dans le monde, ceci- ne les a pas épargnés des critiques⁷⁶ :

- Rien n'assure qu'il y ait un lien entre les indicateurs de perception et le niveau effectif de ce que l'indicateur est censé saisir.
- Les marges d'erreurs calculées sont élevées et rendent le classement pays imprécis.
- La question de la disponibilité des données désagrégées reste posée. Les sous indicateurs intégrés dans la composition des KKZ, ne sont pas toujours d'une transparence exemplaire.
- La méthodologie utilisée n'est pas tout à fait claire, ou les sources utilisées, ne sont pas référencées.
- l'existence de biais idéologiques parmi les indicateurs retenus pour la construction des KKZ. Les indicateurs KKZ portent en fait en eux, les limites des indicateurs qui les composent. Nous avons souligné précédemment le biais idéologique que comportent certains d'entre eux et les difficultés inhérentes aux enquêtes de perception.

⁷⁵ Idem

⁷⁶M.Razafindrakoto, F. Roubaud ; indicateurs de gouvernance : pertinence, usage et limites– IRD – DIAL. 2007
<http://www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/2007/07/Tam-Dao-2007-FR-SP4-Razafindrakoto-Roubaud.pdf>

- **Les chiffres de l'Algérie par rapport à ses voisins : messages et enseignements**

Les gouvernements du monde entier y compris celui de l'Algérie sont confrontés à des pressions de plus en plus complexes qui impactent le cadre dans lequel nous vivons, vulnérabilité, conflit et criminalité, l'effet amplificateur de la technologie ; larges flux migratoires ; discordes dans la gestion des ressources ; et une demande de services plus exigeante. Ignorant cet état de perturbation, la transition de l'Algérie vers le groupe de pays émergents reste prolongée, et dépend donc du développement de certaines composantes institutionnelles clés qui pourront surmonter de telles perturbations. Partant du principe que ce qui ne se mesure pas ne se gère pas, qu'on a besoin de se comparer à d'autres pour se stimuler, qu'on a besoin d'évaluer ses progrès (ou carences) pour avancer, nous allons observer les chiffres (les WGI) de ces composantes et les messages qu'ils transmettent dans le cas de l'Algérie.

Durant la période (2008-2018) à titre illustratif, les scores des indicateurs de gouvernance (WGI) des pays du Maghreb sur une échelle allant de 0 à 100 sont illustrés dans le tableau n°45 :

Tableau n°45 : Les WGI sur une échelle allant de 0 à 100 en 2008 et 2018.

Source : Auteur, à partir des données interactives de a base WGI sur <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports>

Indicateurs WGI	Algérie		Maroc		Tunisie	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018
Voix citoyenne et responsabilité	20,67	21,67	25,96	29,65	10,58	53,69
Stabilité politique et absence de violence	14,9	18,57	25,96	33,81	48,08	16,19
Efficacité du gouvernement	31,07	37,92	48,54	48,63	66,02	48,56
Qualité réglementaire	21,36	8,17	49,03	42,79	54,85	35,58
Etat de droit	25,48	22,12	46,63	49,52	55,29	56,25
Contrôle de la corruption	33,01	28,37	41,75	47,60	47,57	56,25

Une vue globale sur les chiffres du tableau permet d'entrevoir que l'Algérie avait pratiquement les moindres scores (en-dessous de la moyenne) sur les six indicateurs WGI pendant la période (2008-2018). L'observation de chaque indicateur permet également d'entrevoir que :

- Voix citoyenne et responsabilité comme indicateur qui évalue les capacités revendicatives et d'expression, la Tunisie en 2018 a obtenu le meilleur score (53,69) contre (10,58) en 2008 ; traduisant l'amélioration de la manière dont les tunisiens participent à la sélection de leurs gouvernement, ainsi que la liberté d'expression d'association et de presse. Le Maroc sur cet indice et sur la même période n'a pas réalisé de bon score allant de (25,96) en 2008 à (29,56) en 2018 ce qui signifie que les marocains ne jouissent pas de droits politiques et individuels considérable. L'Algérie n'a pas fait mieux obtenant (20,67) en 2008 contre (21,67) en 2018, et

cela s'illustre dans la contestation systématique des résultats électoraux remettant en cause la légitimité du pouvoir au regard de la population, ajouter a cela le manque de transparence des institutions de l'Etat, générant par la suite une forte abstention à chaque rendez-vous aux urnes, ce qui a caractérisé la démocratie algérienne sur la scène internationale comme une démocratie superficielle.

- Stabilité politique et absence de violence, étant un indicateur qui mesure la probabilité de changements violents de régime ou de gouvernement, ainsi que d'importantes menaces à l'ordre public (terrorisme), aucuns des trois pays n'a obtenu de score au-dessus de la moyenne sur la période (2008- 2018), l'Algérie par exemple a obtenue (14,9) en 2008 et (18,57) en 2018. Cela permet de percevoir au niveau de la région une probabilité de déstabilisation politique et sécuritaire à travers des moyens inconstitutionnels ou violents.
- Efficacité du gouvernement, mesurant la qualité des services publics, la performance de la fonction publique, son degré d'indépendance par rapport aux pressions politique, la qualité de l'élaboration et de l'application des politiques et l'engagement des pouvoirs publics à l'égard de ces politiques, hormis la Tunisie qui a obtenue (66,02) en 2008 mais a régressé a (48,56) en 2018, les autres n'ont pas eu des scores au-dessus de la moyenne. Le Maroc, avec (48,54) en 2008 contre (46,63) en 2018, l'Algérie, avec (31,08) en 2008 contre (37,02) en 2018, ces scores laissent percevoir ainsi, la faible performance des services et fonction publique au sein de ces pays.
- La qualité réglementaire, comme indicateur qui évalue la capacité des pouvoirs publics dans l'élaboration des réglementations favorables à l'épanouissement du secteur privé et au fonctionnement des marchés, la Tunisie était bien partie en 2008 avec (54,85), mais a régressé à (35,58) en 2018. Le Maroc c'est rapprochée de la moyenne (49,03) en 2008 pour régresser à (42,79) en 2018. Le plus mauvais (inquiétant) score est celui de l'Algérie qui avait obtenue (21,36) en 2008 pour régresser d'avantage à (8,17) en 2018, cela reflète une réglementation répressive et non inclusive, en décalage par rapport aux besoins du marché (et dans toute la région). Du fait qu'elle n'ouvre pas les opportunités d'accéder au secteur privé et qu'elle freine les activités des opérateurs privés existant, elle ne pourra inclure toute cette jeunesse qui arrive sur le marché du travail par millions (avec un secteur public saturé).
- Etat de droit, un indicateur qui mesure le niveau de confiance qu'ont les citoyens dans les règles élaborés par la société et la manière par laquelle ils s'y conforment. Il s'agit de percevoir ainsi, le respect des contrats, l'efficacité de la police et de la justice, le degré de criminalité et de violence. La Tunisie prend le dessus sur cet indice, avec un score de (55,29) en 2008 contre (56,25) en 2018, et cela justifie a

titre indicatif, le flux croissant des IDE en Tunisie (885 millions USD en 2016, 886 millions USD en 2017 et 1.036 millions USD en 2018). Le Maroc, avec des scores proche de la moyenne, obtient (46,63) en 2008 contre (49,52) en 2018, en raison des efforts entrepris dans ce domaine, cela a permis au Maroc d'être considéré l'économie la plus attractive pour les investissements dirigés vers le continent, selon le dernier classement Africa Investment index (AII) 2018. L'Algérie obtenant (25,48) en 2008 contre (22,12) en 2018, continu de lancer de mauvais signaux aux investisseurs étrangers qui recherchent des territoires où l'état de droit représentant une garantie pour leurs affaires.

- Control de la corruption, ce dernier évalue, l'usage des prérogatives du pouvoir a des fin personnelles, la Tunisie s'est améliorée sur cet indice obtenant (56,25) en 2018 contre (47,57) en 2008. Cela témoigne que la Tunisie prend de sérieux dispositifs dans la lutte contre la corruption, par rapport au reste des pays de la région. Le Maroc obtient (47,6) en 2018, contre (41,75) en 2008, vient en deuxième position, alors que l'Algérie a encore régressé avec (33,01) en 2008 contre (28,37) en 2018. Une régression qui reflète la faiblesse des institutions mise en place pour lutter contre ce fléau, des institutions réelles mais sans impact positive. La corruption ainsi effrite la croissance et produit un cercle vicieux en sapant les institutions favorable à la croissance, inégalités et tensions sociales par la suite augmentent (le mouvement revendicatif depuis février 2019 dans toutes les wilayas de l'Algérie), menaçant la stabilité macroéconomique de notre pays.

- **Des scores contraignant l'émergence économique de l'Algérie**

La Malaisie, pays émergent avec une jeune population (32 millions d'habitants, âge médian de 28 ans), en passe d'accéder au rang de pays à haut revenu, enregistrant une croissance économique moyenne de +5,5% depuis 2010 (jusqu'en 2018). Cette trajectoire s'est concrétisée grâce à une matrice institutionnelle solide qui a attiré les IDE, motivés par un secteur bancaire très développé, encadrés par des mesures efficaces d'aides publiques centré sur les services, l'industrie électronique et l'industrie de production aval à partir des ressources naturelles (hydrocarbures, huile de palme, caoutchouc) ; qui a encouragé la R&D et a élaboré une politique macroéconomique prudente, notamment en matière d'inflation⁷⁷.

Le tableau n°46 donne un aperçu sur l'évolution des chiffres des WGI (1998, 2008, 2018) en comparant ceux de l'Algérie avec ceux d'un pays émergent comme la Malaisie.

⁷⁷ Trésor, Direction générale ; situation économique et financière de la Malaisie, 2018. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/MY/situation-economique-et-financiere>

Tableau n°46 : Les WGI de l'Algérie et de la Malaisie

Source : Auteur, à partir des données interactives de a base WGI sur <https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports>

Indicateurs WGI	Algérie			Malaisie		
	1998	2008	2018	1998	2008	2018
Voix citoyenne et responsabilité	12,44	20,67	21,67	35,82	29,81	41,38
Stabilité politique et absence de violence	4,79	14,90	18,57	43,62	48,56	54,29
Efficacité du gouvernement	19,69	31,07	37,02	77,2	82,52	81,25
Qualité réglementaire	22,8	21,36	8,17	70,47	61,17	74,04
Etat de droit	12,5	25,48	22,12	62,5	60,1	74,52
Contrôle de la corruption	22,16	33,01	28,37	68,04	56,80	63,94

Une vue d'ensemble sur le tableau montre que les chiffres des WGI algériens sont très en dessous de ceux de la Malaisie, l'économie algérienne ainsi ne se prête pas vraiment à une émergence économique vue la faiblesse des scores (très en dessous de la moyenne) sur les six indicateurs WGI et pendant les années 1998, 2008 et 2018. Elle n'est pas encore stable ni mature, trimbalant un secteur bancaire qui reste archaïque, et un marché boursier quasi inexistant.

L'observation des chiffres de la Malaisie illustre une amélioration pratiquement sur les six indicateurs WGI. Même si les libertés politiques et de presse restent restreintes, puisque le pays a obtenue sur une échelle de 100, des scores en dessous de la moyenne (35,82 en 1998, 29,81 en 2008 et 41,38 en 2018), concernant « Voix citoyenne et responsabilité », le deuxième indicateur « Stabilité politique et absence de violence », s'est amélioré avec un score dépassant la moyenne (43,62 en 1998, 48,56 en 2008 puis 54,29 en 2018), contribuant à améliorer l'attractivité du pays aux IDE. Pour « l'efficacité du gouvernement » les scores sont meilleurs encore (77,2 en 1998, 82,52 en 2008 et 81,24 en 2018) se qui affirme la pertinence du pilotage économique, sur le plan macroéconomique par exemple, le budget du pays est régulièrement révisé et ajusté pour intégrer les fluctuations des prix du pétrole, sur le fondement d'hypothèses conservatrices (le budget 2018 a pris l'hypothèse d'un baril de Brent à 50\$). Sur l'indicateur « Qualité réglementaire », le pays obtient de bon scores (70,47 en 1998, 61,17 en 2008 et 74,04 en 2018), reflétant les performances des pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques et réglementations favorable au secteur privé et au fonctionnement du marché. L'indicateur, « Etat de droit », suit pratiquement la même tendance de l'indicateur qui le précède (62,5 en 1998, 60,1 en 2008 et 74,52 en 2018), témoignant d'un grand respect des contrats dans ce pays, et de la compétence de la police et du système judiciaire. Sur le dernier indicateur, « Contrôle de la corruption », la Malaisie obtient des scores au-dessus de la moyenne (68,04 en 1998, 56,80 en 2008 et 63,94 en 2018), représentant un niveau correcte de maîtrise de la corruption. Cependant, il reste des mesures à entreprendre pour que ça s'améliore, notamment après le scandale financier du détournement 5 milliards de dollars d'actifs (par l'ex premier ministre Najib Razak, en

2018) que la commission anti-corruption malaisienne espère récupérer(six pays dont Singapour et la Suisse mènent l'enquête pour y remédier).

2.3.3. Améliorer la gouvernance et sortir de l'économie rentière vers un développement durable : des défis à la hauteur des potentialités

La gouvernance et le développement durable représentent les deux faces de la même pièce. Le développement ne peut être durable sans une bonne gouvernance, et la gouvernance ne saurait être pertinente que si elle encadre et génère un développement durable. Les avancés de l'Algérie vers le développement durable en sont encore minimes, confirmés par la crise que traverse notre pays (crise de gouvernance et de confiance). La crise économique que connaît l'Algérie n'est pas conjoncturelle, mais plutôt, structurelle et prévisible, induite par la prédominance du secteur des hydrocarbures, une régulation par la dépense publique plutôt que par les mécanismes du marché, un faible secteur privé, avec une large présence publique. Le seul moyen pour sortir de cet engrenage, est un vrai changement des structures de l'économie nationale qui doit adopter une nouvelle gouvernance économique qui arbitrera des questions de stratégies économiques, d'allocation de ressources et de la nature des politiques publiques. De ce fait, Les débats économiques au tour de la sortie de la crise, pour amorcer la durabilité du développement en Algérie se canalisent en générale dans quelques propositions de réformes nécessaires et urgentes⁷⁸.

- **Reconstruire la confiance pour optimiser l'effet des réformes nécessaires**

Le succès des réformes n'exige pas uniquement l'application de tel ou tel politique, mais préalablement l'intégration et la mise à jour de cadres institutionnels avec qui si l'inclusion des potentialités locales est optimale, ces réformes surpasseront les problèmes qui entravent la réalisation de l'intérêt générale et la diffusion d'un développement durable.

Autrement dit, la première étape indispensable, pour la réussite d'une telle transition, consiste à rassembler une équipe crédible et ambitieuse apte pour regagner la confiance, expliquer les défis à venir, la nécessité des réformes et les résultats qu'elles sont censées apporter, une étape nécessaire, pour gagner du temps. Du fait que la conception et l'application d'un sérieux programme de réformes pour la construction progressive d'une économie qui transforme la rente en richesse nationale durable (production diversifiée, libres entreprises...), nécessitera du temps. Ce dernier pourra atténuer ainsi les coûts sociaux et les effets négatifs, notamment sur la croissance économique et les résultats escomptés de ces réformes et permettra de dégager ainsi des marges de manœuvre. Cela signifie qu'il serait difficile entamer des changements sans l'acceptation par le peuple, pour

⁷⁸ M.C. Belmihoub, Forum des chefs d'entreprises(FCE) ; rencontre débat de la rentrée : conjoncture économique actuelle du pays ; <http://www.aps.dz/economie/94288-necessite-d-une-nouvelle-gouvernance-economique-pour-sortir-de-la-crise>. 09/09/2019.

mobiliser les Algériens, il faut leur expliquer les réformes et leur dire la vérité (l'état des finances publiques). La mise en place de marchés, la création d'institutions, la modification des perceptions et des comportements, toutes ces tâches ne peuvent être accomplies par les seuls décideurs, elles impliquent toute la société et prennent du temps, mais mieux vaut une transition longue et laborieuse, qu'une transition bâclée et superficielle⁷⁹.

- **L'assainissement des comptes publics**

La réforme la plus urgente selon les récents débats économiques, face à la détérioration des comptes extérieurs, est de revenir à une trajectoire de consolidation budgétaire. Six axes semblent les plus prioritaire⁸⁰ :

- La nécessité de couper dans les dépenses publiques car les perspectives de recettes sont aléatoires, tributaires du cours du pétrole de façon directe à travers la fiscalité pétrolière, et de façon indirecte à travers les revenus d'activités liés principalement au recyclage de la manne pétrolière. Une meilleure maîtrise notamment des dépenses courantes, qui, ont doublé par exemple de 2009 à 2015 passants de 2300 milliards de DA à 4591 milliards de DA, cela donc illustre l'immense gaspillage qu'il faut désormais éviter. Ajouter à cela la part importante des dépenses de personnel par rapport au PIB. Cependant, on persiste le plus souvent à croire que couvrir le déficit dépendrait surtout de la baisse de la facture des importations. Alors qu'équilibrer les comptes peut se réaliser aussi en stimulant la production, en créant de la richesse et suscitant l'investissement.
- Il faudra réformer le système des subventions et transferts sociaux, qui sont coûteux et généralement mal ciblés et par conséquent, injustes. Ils génèrent un volume important d'importation vue la faiblesse de l'offre intérieur, une consommation en hausse d'énergie et induisent des profits énormes pour certains importateurs qui surfacturent leurs importations. Ainsi, ils sont générateurs de gaspillage et de corruption, notamment dans l'accès aux logements subventionnés. Avec une économie plus formalisée, il serait possible sur le moyen terme d'échanger le subventionnement des produits par une mesure plus ciblée de transferts monétaires directs, cela impliquera une meilleure protection des catégories les plus démunies, et plus d'équité. L'éventualité d'une application d'un revenu universel reste une hypothèse à explorer. Les solutions techniques existent, ce qu'il faut c'est la volonté politique pour faire passer ces mesures, même si elles

⁷⁹R. Sekak ; l'économie algérienne : Ou pouvons-nous aller ? <https://www.liberte-algerie.com/contribution/ou-en-sommes-nous-ou-allons-nous-ou-plutot-ou-pouvons-nous-aller-320232>. 18/07/2019.

⁸⁰ A. Kateb ; Revenir a une trajectoire de consolidation budgétaire, 2018 ; <https://www.liberte-algerie.com/actualite/il-faut-revenir-a-une-trajectoire-de-consolidation-budgetaire-en-2019-304693>

sont impopulaires, grâce à une communication inclusive et une pédagogie citoyenne.

- Arrêter de recourir au financement non conventionnel (planche à billets). Près de 5200 milliards DA à fin novembre 2018 (cumulés) ont été tirés et mis à la disposition du Trésor, ce qui représente plus de 28% du PIB (2017) et plus de 60% du budget de l'Etat (2019). Les réformes sous cette tendance seront compromises et seront donc de plus en plus difficiles à mettre en place, car ce financement ne fait qu'accumuler les risques.
- Améliorer l'efficacité des investissements publics, qui pourra se concrétiser par une amélioration de leurs processus de maturation, d'exécution et de contrôle. Imposer des règles d'efficacité aux entreprises publiques, du fait que pour les soutenir, le Trésor public a engagé des sommes importantes durant ces trente dernières années, estimées à près de 250 milliards de US\$. Une situation pareille n'est plus soutenable. Les investissements publics des vingt dernières années ont induit peu de croissance et leur effet économique et social n'était pas à la hauteur des espérances. Sauver notre économie implique également de libérer l'investissement, libérer notamment des entreprises publiques des tutelles administratives pour assainir le secteur public, ce dernier ne constituera plus ainsi un gouffre financier pour les fonds de l'Etat. Il faudra également réorganiser le marché sur des bases concurrentielles, en le libérant du monopole des lobbies.
- Une collecte plus efficace de l'impôt, pourra d'élargir les recettes budgétaires en perfectionnant le rendement de la fiscalité ordinaire et en redressant la pression fiscale qui pèse aujourd'hui sur les salariés. Dans ce sens et, pour que cette pression soit supportée par tous, il faudra taxer de manière optimale le patrimoine immobilier et les grandes fortunes. Pour faire face à l'évasion fiscale, sur le plan concret, les experts proposent de concevoir une réglementation rigoureuse que les plus hauts responsables de l'Etat devront respecter littéralement afin de donner l'exemple. Cependant, il s'agira, d'un autre côté de transmettre des messages positifs concernant l'importance du respect de la fiscalité. Il faudra aussi entamer des dispositifs pour intégrer les activités de l'informel dans la sphère formelle et le premier pas dans la réalisation de ce but, sera de libérer les initiatives dans la sphère formelle et de la rendre plus attractive à travers des dispositifs incitatifs.
- L'informatisation des finances publiques produira plus de transparence, un savoir et un contrôle sur la dépense publique, diminuant les risques de dérapage, et laisse apparaître les éventualités de rationalisation grâce au benchmarking automatique de ces politiques, surtout en matière d'aide et de subventions publiques⁸¹.

⁸¹ A. Messaoudi, « Quelles priorités économiques pour l'Algérie à l'horizon 2022 ? » El watan.com ; <https://www.elwatan.com/edition/economie/quelles-priorites-economiques-pour-lalgerie-a-lhorizon-2022-23-07-2019>

- **Le secteur des hydrocarbures pour attirer plus de partenaires étrangers et déclencher la diversification**

Désormais, ce qui anime les plus grands débats économiques concernant l'Algérie, c'est le souci de l'allocation optimale des revenus (pétroliers) réalisés par l'Algérie dans des investissements à forte potentialité économique afin d'asseoir les bases d'une économie diversifier et durable. Cependant, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a enregistré une régression de 40% durant ces dix dernières années, en parallèle la consommation intérieure a augmenté. La résultante systématique vue cette situation est une chute des volumes exportés, surtout de gaz⁸².

La rente devient ainsi aléatoire, et implique selon les experts, quelques solutions pour y remédier et susciter le regain d'intérêt des majors pétrolières pour l'Algérie⁸³ :

- Une augmentation considérable d'opération d'exploration, ce qui implique des éventuelles modifications dans le cadre institutionnel considéré compressif. Une nouvelle loi sur les hydrocarbures et une évolution de la fiscalité semblent nécessaires. A ce titre, le nouveau projet de loi approuvé par le conseil du gouvernement en Octobre 2019, vise à atteindre un système juridique, institutionnel et fiscal stable et favorable à l'investissement dans le domaine des hydrocarbures à long terme, tous en maintenant la règle des 49/51% concernant les investissements étrangers dans ce domaine. Elargir l'exploitation des potentialités nationales en hydrocarbures en offshore fait partie aussi de ce projet (Algérie détenant la 7e réserve du monde en offshore), ainsi que l'exploitation des ressources non conventionnelles, notamment le gaz de schiste grâce à l'expérience américaine écologiste (l'Algérie disposant de la 3eme réserve mondiale en gaz de schiste) ce qui semble intéresser les compagnies pétrolières étrangères comme British Petroleum, Total et autres.
- Le respect du calendrier de réalisation des nouvelles capacités de production suite à leurs découvertes. Cela soulève l'interrogation sur la réaction de Sonatrach vis-à-vis des grands contrats des projets clé en main EPC (Engineering Procurement and Construction, signifie en français : Ingénierie, Approvisionnement et Construction) mondiaux.
- L'optimisation de la consommation intérieure afin d'augmenter les volumes exportés. A titre indicatif la consommation locale est d'environ 50% du pétrole produit et environ 50% du gaz produit. De ce fait, revoir les subventions à l'énergie

⁸²ONS ; Les comptes économiques en volume (2015 – 2018) ; bulletin n°862. <http://www.ons.dz/IMG/pdf/comptesv2015-2018.pdf>

⁸³ Le Quotidien d'Oran ; Réforme de la loi des hydrocarbures, gaz de schiste, offshore...: Regain d'intérêt des majors pétrolières pour l'Algérie ; 12 mars 2019

serait une solution qui pourra ramener la consommation des produits énergétiques à des niveaux soutenables (une énergie bon marché n'incite qu'à la surconsommation). L'adaptation des conceptions (les produits électroménagers, le parc automobile...) aux normes d'efficacité énergétique, devrait s'imposer aussi comme un but stratégique à atteindre.

- s'impliquer dans le secteur des énergies renouvelables, notamment dans le solaire vu le potentiel de l'Algérie, permettra de dégager également des quantités plus importantes à exportées d'énergie ou disposées à être transformées localement, apportant par la suite une intégration économique.
- Meilleure efficacité de la compagnie algérienne (Sonatrach), ainsi qu'une diminution sensible des coûts dans le cadre actuel d'une concurrence accrue sur le marché du gaz (découvertes de gaz au Sénégal, en Mauritanie en Tanzanie dans les pays du Sud-est de la Méditerranée : Égypte, Liban, Jordanie), semblent être aussi des facteurs clés.

- **Modification des modes de gouvernance**

Définir de nouveaux modes de gouvernance pour transformer la structure de l'économie algérienne, nécessite préalablement, d'instituer la transparence à propos de la situation de notre économie. Les pistes suggérées par les analystes économistes, et énoncées ci-dessous sur des modifications des modes de gouvernance, semblent incontournables mais non exhaustives⁸⁴ :

- Instaurer une nouvelle gouvernance économique, implique de reconstituer une capacité prévisionnelle qui vise à anticiper sur l'avenir et à présenter différents scénarios possibles selon la disponibilité des données analysées.
- Garantir l'intégrité de l'État et de la justice en faisant intervenir avec plus de transparence les systèmes de contrôle existant et mettant en place des mesures qui favorise la neutralité et l'impartialité de la réaction de l'État. Améliorer la formation professionnelle et civique des fonctionnaires d'autorité (justice, police, armée) afin qu'ils traduisent mieux dans la réalité les exigences d'un État de droit.
- Le renforcement des outils statistiques performants, qui représentent des instruments d'aide à la décision, par l'indépendance des instances chargées de réunir les informations dans le domaine économique et social et l'autorisation de l'accès aux données statistiques au plus grand nombre
- Instaurer une meilleure redistribution du pouvoir de décision tant au niveau central (entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) que dans les rapports entre le

⁸⁴ M.C. BELMIHOUB, Gouvernance et rôle économique et social de l'État : entre exigence et résistance, revue IDARA, n°1, 2001 pp11- 14

niveau central et le niveau local (décentralisation réelle, surtout sur le plan financier et fiscal) afin que les collectivités locales deviennent de vrais partenaires de l'Etat (par des contrats d'objectifs par exemple).

- Impliquer plus effectivement opposition et société civile dans tous les débats socioéconomique et politique, avec notamment l'intervention d'ONG indépendantes des autorités et l'instauration d'un véritable pluralisme syndical qui renforcera cette implication. L'implication des Algériens dans la gestion des affaires de la cité se faisait à une certaine période, à travers les Conseils. L'expérience, parce que mal engagée et rapidement abandonnée, n'a pas été bénéfique. Il faut donc corriger l'expérience, dans le sens où, ces conseils doivent être dotés de moyens, composés d'une ressource humaine concernée et compétente, dotés de prérogatives et d'un agenda de travail précis. C'est ainsi que vont se représenter de vrais espaces inclusifs de délibération, où se développera l'apprentissage de l'échange. Parmi ces conseils, on peut en citer sept :

1- le conseil de l'éducation qui réunirait les représentants des enseignants, des directeurs d'établissement scolaire, des élèves, du ministère de l'Education nationale, des présidents d'APC...

2- le conseil de la jeunesse (mouvements associatifs des jeunes, APC, ministère, culture, associations sportives...)

3- le conseil de la santé (corps médical, paramédical, représentants des malades, directeurs d'établissement hospitalier, ministère, APC...)

4- le Conseil économique et social

5- la tripartite

6- le conseil supérieur de l'énergie

7- donner plus de prérogatives et d'autonomie aux assemblées locales élues, notamment les APC, et instituer la conférence annuelle des maires

Faire renaître ces conseils, dans ces conditions va, oxygéner la vie socioéconomique et même la vie politique algériennes, avec deux avantages immédiats au moins :

1- Les Algériens, chacun dans son secteur, vont se sentir impliqués directement dans la vie du pays

2- Le gouvernement bénéficiera de l'apport des avis et recommandations de différentes compétences.

- Réformer la fonction publique afin qu'elle devienne plus efficace lui donnant un meilleur sens de l'intérêt public et la mettant à l'abri du népotisme et de la

corruption. Cela signifie une administration au service des exigences du terrain, et non pas au service de la redistribution de la rente. Cela nécessite également une facilitation des procédures administratives, qui se concrétise par une véritable orientation politique vers la numérisation de ces procédures générant par la suite, transparence et efficacité.

- Libérer les initiatives dans le secteur privé, levée les entraves bureaucratiques à la création d'entreprise et à l'investissement et celles liées à l'accès au financement. Améliorer le climat des affaires aujourd'hui pesant et répressif sera incontournable. Attirer plus investissements étrangers est important afin d'acquérir un savoir-faire et une technologie. Toutefois, cela implique de revoir certaines restrictions et contraintes tel que la règle du 51/49.

- **Une refonte du système bancaire et financier**

Avec une dominance à 80 % des banques publiques, un manque intermédiation bancaire, un insignifiant crédit hypothécaire d'environ 2% du PIB (malgré les 12 millions de comptes qu'a le secteur bancaire), le manque des services financiers spécialisés, ainsi que le traitement principalement par cash plus le manque de transparence des opérateurs économiques, réformer le secteur bancaire et financier, sera indispensable. Afin de financer des entreprises privées, sur une base de normes modernes et concurrentielles, et non de servitude de caisse aux entreprises publiques, quelques axes de changement semblent cruciaux⁸⁵.

- Soutenir l'indépendance de la Banque d'Algérie, le contre-exemple actuellement, est le recours au financement non-conventionnel qu'il lui a été imposé par le gouvernement.
- Revoir la gouvernance des banques publiques en donnant des précisions sur le rôle des banques publiques dans la réalisation des objectifs de l'Etat. Les affectations budgétaires doivent ainsi être transparentes et non dissimulée dans les bilans.
- Privatisation de quelques banques (de façon partielle ou totale) pour une mise en concurrence directe des activités commerciales.
- Consolidation les conseils d'administration des banques par des experts bancaires et financiers neutres.
- Moderniser les systèmes d'information pour renforcer les outils de pilotage.
- Transmission d'une stratégie cohérente sur les investissements privés et étrangers dans le secteur.

⁸⁵R. Sekak ; l'archaïsation du système bancaire algérien ;

<https://www.algerie-eco.com/2019/09/25/rachid-sekak-larchaisation-du-systeme-bancaire-algerien/>

- Développer des produits financiers adaptés à la spécificité des PME. L'application du factoring⁸⁶ va dans ce sens par exemple.
 - Eviter le cas de répression financière à travers l'allègement des garanties, une libéralisation des taux, pour atteindre des taux d'intérêts réels favorables à la rémunération des dépôts (rémunération équitable de l'épargne) ainsi qu'à le pricing (le cout du crédit) des prêts.
 - Il serait impératif de développer des moyens de paiement modernes (monétique, internet et mobile banking) pour essayer de réduire les paiements caches effectués actuellement.
- **Concevoir une politique industrielle ciblée (filère par filère)**

Une économie qui vise la diversification doit fixer ses priorités et ses orientations stratégiques. Dans le domaine de l'industrie cela implique de favoriser les activités industrielle a forte d'intégration économique et qui ont un effet d'entraînement sur d'autres filières⁸⁷. A titre d'exemple l'industrie automobile en Algérie est à ses débuts et le taux d'intégration⁸⁸ est encore anémique, cependant, l'industrie de l'électronique domestique notamment l'électroménager sont arrivées, dans certaines entreprises (Brandt Algérie, Eniem, Condor...) a des taux d'intégration considérables, enregistrant 20% pour les mobile phone et tablettes, environ 40% pour les téléviseurs, plus de 50% pour les produits de la climatisation, 65% pour les produits de cuisson, et 75% pour les produits de réfrigération. En effet, ces taux d'intégration permettent d'entraîner d'autres filières tel que l'électronique (les cartes mères), la chimie (injection plastique et les différents gaz), la métallurgie, etc. Ainsi, les autorités de gestion des opérations de commerce extérieur sont appelés à éviter le traitement standard quant à ces industries, et de les traiter cas par cas selon le taux d'intégration qui les concernent. De ce fait, la politique de limitation des importations doit cibler les produits dont les industries importatrices n'ont pas atteint des taux d'intégration appréciables, cependant, les industries importatrices dont les taux d'intégration sont supérieures à 40% ou 60% ne doivent pas subir le même traitement.

Cela va stimuler l'ensemble de la filière, en termes de production, d'emploi et même de la compétitivité concernant les entreprises qui exportent ces produits. Une politique industrielle se monte filère par filère se basant sur le degré d'intégration de chacune et non sur la base d'une opération purement comptable. Toutefois, les différentes incitations,

⁸⁶ Le factoring permet de disposer rapidement de l'argent des factures ou créances clients, sans en attendre leur échéance.

⁸⁷ M.C. Belmihoub ; Le mouvement populaire est la promesse d'un avenir meilleur ; https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-mouvement-populaire-est-la-promesse-dun-avenir-meilleur-321248_04-08-2019.

⁸⁸ Indicateur qui quantifie le niveau d'intégration de l'entreprise dans le processus de production et de commercialisation ainsi que le poids des charges externes. $\text{taux d'intégration} = \frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{chiffre d'affaire}}$